

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 28 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 juin 2016 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Etchegaray, Gay, Bigoteau, Etcheverry, Recart, Sorhaits, Vigier et Gony.

Absents excusés : Mmes et MM. Dallet (procuration à Mme Gallot), Uhaldeborde et Bigé (procuration à M. Lahorgue)

Absents : Mme Delettre et M. Klisz

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

N° 4 – Objet : Signature d'une convention avec le Conseil Départemental et la commune d'Arcangues pour le maintien de la ligne de transports à la demande n° 815.

Le Maire expose aux conseillers que, depuis quelques années, les communes de Bassussarry et Arcangues sont desservies par une ligne de transport sur réservation organisée par le Conseil Départemental.

Les Maires des deux communes souhaitent prolonger ce service que le Conseil Départemental souhaitait abandonner pour cause de peu de fréquentation.

Ils ont donc proposé de prendre à leur charge une partie du coût généré par ce maintien ; il leur a donc proposé de signer une convention annuelle fixant les rapports respectifs du département et des communes, tant en matière de durée de l'expérience, que de participation respective et de règlement des litiges qui pourraient naître.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec le Conseil Départemental et la commune d'Arcangues pour le maintien de la ligne de transport sur réservation n° 815 pour un an dont le modèle est joint en annexe,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2016,

Vote : 14

Pour : 16 (dont 2 procurations)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

P. Baudry

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BASSARY" around the top edge, a central emblem, and the number "64200" at the bottom. The signature is a cursive-style name that appears to be "P. Baudry".